MSA DORDOGNE / LOT ET GARONNE 1er TRIMESTRE 2023 AGRICA

	RETRAITE COMPLEMENTAIRE AGIRC / ARRCO							
PRODUCTIONS AGRICOLES : Entreprises de cultures, d'élevages, forestières, de travaux agricoles ou artisanales								
	PART PATRONALE			PART OUVRIERE		TAUX GLOBAL		
	TRANCHE T1 de 0 à 1 plafond S.S.		3,94 %		3,93 %		7,87 %	
SALARIES NON CADRES	TRANCHE T2 de 1 à 8 plafonds S.S.	10,80 %		10,79 %		21,59 %		
SALARIES CADRES	TRANCHE T1 de 0 à 1 plafond S.S.	6,30 %		3,86 %		10,16 %		
ART 4/4BIS ET ART 36	TRANCHE T2 de 1 à 8 plafonds S.S.	12,95 %		8,64 %		21,59 %		
ORGANISMES PROFESSION	ORGANISMES PROFESSIONNELS AGRICOLES - GROUPEMENT PROFESSIONNELS AGRICOLES							
			OPA adhérents CCPMA retraite avant le 01/01/1997		OPA non adhérents CCPMA, adhérents CAMARCA avant le 01/01/1998			
	PART PART TAUX		PART PATRONALE	PART OUVRIERE	TAUX GLOBAL			
SALARIES NON CADRES	TRANCHE T1 de 0 à 1 plafond S.S.	6,98 %	3,18 %	10,16 %	4,72 %	3,15 %	7,87 %	
SALARIES NON CADRES	TRANCHE T2 de 1 à 8 plafonds S.S.	13,50 %	8,09 %	21,59 %	12,95 %	8,64 %	21,59 %	
SALARIES CADRES ART 4/4BIS ET ART 36	TRANCHE T1 de 0 à 1 plafond S.S.	6,98 %	3,18 %	10,16 %	4,72 %	3,15 %	7,87 %	
	TRANCHE T2 de 1 à 8 plafonds S.S.	12,95 %	8,64 %	21,59 %	12,95 %	8,64 %	21,59 %	

TOUTES ENTREPRISES CADRES ET NON CADRES							
		PART PATRONALE PART OUVRIERE TAUX GLOBAL					
CET Contribution d'équilibre technique (pour les salariés dont la rémunération > au plafond sécurité sociale)	TRANCHE T1 et T2 de 0 à 8 plafonds SS	0,21 %	0,14%	0,35%			
CEG Contribution d'équilibre	TRANCHE T1 de 0 à 1 plafond S.S.	1,29 %	0,86 %	2,15 %			
général	TRANCHE T2 de 1 à 8 plafonds S.S.	1,62 %	1,08 %	2,70 %			

PREVOYANCE PAYSAGE - ACCOUVAGE - EMPL DE JARDINIERS - GARDES FORESTIERS - AQUACULTURE - FORESTIERS								
	PAYSAGISTE		ACCOUVAGE		JARDINIERS/GARDES FOR		AQUAC. / FOREST.	
Tous départements confondus	PART PATRONALE	PART OUVRIERE	PART PATRONALE	PART OUVRIERE	PART PATRONALE	PART OUVRIERE	PP	РО
CAMARCA DECES	0,20 %	0,03 %	0,66 %	0,03 %	0,20 %	0,20 %	0,195 %	0,005 %
GARANTIE INCAPACITE TRAVAIL (GIT)	0,83 %	0,36 %	0,54 %	1,22 %			0,03 %	0,22 %
COMPLEMENTAIRE FRAIS DE SANTE (CFS)	27,95 euros	18,63€						

ACCORDS DE PREVOYANCE : GIT ET DECES - PRODUCTION AGRICOLE

DORDOGNE

ACTIVITES	ACCORDS	CODES APE	COTISATIONS		
			PART PATRONALE	PART OUVRIERE	BRANCHES
Polyculture, Elevage, Cultures et Elevages spécialisés, CUMA,	DECEC	100, 110, 130, 140,180,	0,28 %	0,09%	
Entreprises de Travaux Agricoles	GIT	190, 400 CUMA	0,87 % *	0,99 %	* dont 0,79 % non soumis à CSG et forfait social

ACCORDS DE PREVOYANCE : GIT ET DECES - PRODUCTION AGRICOLE

LOT ET GARONNE

ACTIVITES	ACCORDS	CODES APE	COTISATIONS		
			PART PATRONALE	PART OUVRIERE	BRANCHES
Polyculture, Elevage, Cultures et Elevages spécialisés, CUMA,	DECES	100, 110, 130, 140,180,	0,07 %	0,30%	
Entreprises de Travaux Agricoles	GIT	190, 400 CUMA	0,37 % *	0,35 %	* dont 0,36 % non soumis à CSG et forfait social

ACCORDS DE PREVOYANCE : COMPLEMENTAIRE SANTE

DORDOGNE

ACTIVITES	CODES APE	COTISATIONS		
		PART PATRONALE	PART OUVRIERE	ACCORDS
Polyculture, Elevage, Cultures et Elevages spécialisés, CUMA, Entreprises de Travaux Agricoles, Groupement d'employeurs des activités précitées salariés non cadres	100, 110, 120, 130,140,150, 160, 170, 180, 190, 400, 920	17,35 euros	17,35 euros	National du 10 Juin 2008 Avenant n°4 du 15/09/2015

ACCORDS DE PREVOYANCE : COMPLEMENTAIRE SANTE

LOT ET GARONNE

ACTIVITES	CODES APE	COTISATIONS		
		PART PATRONALE	PART OUVRIERE	ACCORDS
Polyculture, Elevage, Cultures et Elevages spécialisés, CUMA, Entreprises de Travaux Agricoles, Groupement d'employeurs des activités précitées salariés non cadres	100, 110, 120, 130,140,150, 160, 170, 180, 190, 400, 920	18,51 euros	18,51 euros	National du 10 Juin 2008 Avenant n°4 du 15/09/2015